

Les nouvelles de Romagné



ÉTÉ 2024

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Éditorial



Chères habitantes, chers habitants,

C'est avec grand plaisir que je vous présente cette nouvelle édition de notre journal municipal. Vous y trouverez plusieurs sujets comme :

- Le bilan sur le budget 2023 : cette année a été marquée par une gestion rigoureuse et proactive de notre budget communal. Grâce à des efforts soutenus pour optimiser nos dépenses et à une gestion prudente de nos ressources, nous avons réussi à maintenir l'équilibre financier.
- Le projet de renouvellement partiel de la sapinière : il s'agit de profiter de l'opportunité de travaux d'assainissement pour abattre les sapins malades, devenus dangereux. Ce qui nous permet de régénérer la nature tout en maîtrisant les coûts.
- Le programme de l'accueil de loisirs : cet été, il continuera d'offrir une variété d'activités enrichissantes pour vos enfants. À noter que le service sera fermé du 5 au 25 août inclus.

Des retards au manque d'agents techniques

Comme de nombreuses collectivités, nous faisons actuellement face à une pénurie d'agents techniques. Ce qui engendre des retards significatifs dans nos services. Nous sommes conscients des désagréments que cela peut occasionner et nous nous excusons sincèrement pour cette situation. Nous travaillons activement pour remédier à ce manque de personnel. Nous vous remercions de votre patience, de votre tolérance et de votre compréhension.

• Des activités pour tous à l'ESCALE : notre pôle socio-culturel reste ouvert cet été et continue de dynamiser notre vie communale avec une offre pour tous les âges et tous les goûts.

• La fête de la musique : cet événement est toujours un moment fort de convivialité et de partage, rassemblant des artistes locaux et des musiciens amateurs, pour célébrer la diversité musicale. Nous invitons tous les habitants à participer et à profiter de cette soirée festive.

• Les marchés nocturnes : ils sont de retour cet été (9 juillet et 27 août). Ce sera l'occasion de découvrir les produits locaux, de rencontrer des artisans de la région et de profiter d'une ambiance chaleureuse sous les étoiles. C'est aussi un moment privilégié pour renforcer les liens au sein de notre communauté.

• Le traditionnel vide-greniers : cette année, il aura lieu début juillet. C'est l'occasion idéale pour dénicher des trésors, se débarrasser d'objets devenus inutiles et surtout rencontrer vos voisins dans une ambiance conviviale.

Je vous remercie pour votre engagement et votre participation à la vie de notre commune. Ensemble, continuons à bâtir un avenir serein et prospère.

Je vous souhaite de passer un été riche en découvertes et en moments partagés.

Bonnes vacances à tous

Le Maire
Cécile Parlot



Sommaire

Retrouvez notamment dans ce numéro

Ma Commune

- Comptes 2023 et budget 2024 : on peut se réjouir... mais pas trop **page 2**
- Des travaux d'assainissement à la préservation de la biodiversité **page 3**
- Pourquoi l'Atrium est fermé ? **page 3**
- Demandez le programme d'été de l'ESCALE **page 4**
- Que faire si vous trouvez un nid de frelons asiatiques ? **page 8**

Jeunesse

- Vive l'été à l'accueil de loisirs **page 4**
- Une belle année pour les écoles de Romagné **page 4**

Zoom

- Boyère Paysage : pour l'aménagement et l'entretien du jardin **page 5**
- Senteurs Émoi : plus qu'une bougie, un état d'esprit **page 5**

Événements

- En judo, Romagné se distingue **page 6**
- Les 80 ans du débarquement et le relais du souvenir **page 7**

Compte administratif 2023 et budget primitif 2024

On peut se réjouir... mais pas trop !

Des comptes très corrects pour 2023 et un budget 2024 prudent. Mais il faut faire attention aux bons chiffres : ils mettent aussi en valeur les problèmes de recrutement que connaît actuellement la commune.

2023 : des bons chiffres à nuancer

Alors que nous nous attendions à des résultats 2023 particulièrement dégradés, au vu du contexte inflationniste et des difficultés à augmenter les recettes, le compte administratif est bon. C'est d'abord le résultat de décisions importantes du conseil municipal, notamment en matière de réduction des dépenses et de limitation des investissements. Mais, il faut aussi nuancer ces chiffres positifs. Car cela est également dû à un contexte conjoncturel problématique. Comme sur beaucoup de communes, de collectivités ou d'entreprises, l'après COVID pèse sur Romagné, en particulier concernant les difficultés à recruter et à conserver le personnel. Dans ce domaine, la fonction publique n'est plus un secteur attractif et, comme partout ailleurs, les problèmes de sous-effectifs se font cruellement sentir. C'est peut-être bon pour le budget mais pas pour les services rendus aux Romagnéens et la bonne tenue de la commune.

Des dépenses 2023 en baisse

Elles ont baissé de 1% par rapport à 2022, pour avoisiner les 1,9 millions d'euros (en budgets consolidés et dépenses réelles). Avec notamment une baisse de 2% sur les dépenses de fonctionnement, ce qui est important dans un contexte inflationniste. Cela est notamment dû à la réduction des heures d'éclairage, la baisse du chauffage dans les bâtiments communaux ou le télétravail. De plus, certaines décisions comme le faible recours aux entreprises pour des réparations (elles sont effectuées autant que possible en régie par le responsable des services techniques), la politique d'envoi des courriers par mail, la baisse des dépenses de fleurissement, de décorations de Noël ou la réduction des zones tondues ont également porté leurs fruits.

Enfin, il faut noter la baisse de certaines dépenses comme la fin de la participation communale pour les charges de fonctionnement liées aux enfants de Romagné scolarisés dans des écoles privées extérieures ou la limitation et le gel des subventions aux associations Romagnéennes.

Mais, comme nous l'avons évoqué, cette baisse est aussi la conséquence d'une activité réduite, due à un nombre moins important d'agents (arrêts maladie, départs, difficultés de recrutement). Les dépenses de personnel atteignent néanmoins 1 117 193 € et augmentent de 4%. Ce qui reste élevé pour une commune de notre taille mais très raisonnable au regard des nombreux services apportés à la population.

Enfin, concernant les investissements, ceux-ci ont atteints près de 370 000 €. Outre le remboursement des emprunts, 160 K€ ont été consacrés à la voirie, au matériel de la commune, à celui de l'école publique Lucie-Aubrac et à l'ESCALE, et à la réflexion sur l'aménagement d'une parcelle.

Des recettes 2023 stables

Concernant ce poste, en budgets consolidés et recettes réelles, il y a une stabilité entre 2022 et 2023 (autour de 2,3 millions d'euros). Néanmoins, en 2023, la part des produits exceptionnels et des cessions est moins importante qu'en 2022 et 2021. Ce qui signifie qu'il y a eu une augmentation des recettes « classiques », hors cessions. Ce qui contribue à améliorer la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune.

Ces augmentations proviennent notamment de deux postes : les impôts et taxes (ressources principales de la commune) ont augmenté de 8% par rapport à 2022* et les dotations de l'État et les subventions (30% du budget) ont augmenté de 10% par rapport à 2022, grâce à la perception de la subvention liée au poste de coordonnateur de l'ESCALE.

* Il s'agit de la taxe foncière. Pour mémoire, la commune a maintenu les taux de 2022 mais il y a eu une forte actualisation des bases décidée par l'État (7,1% en 2023).



2024 : un budget prévisionnel prudent

Concernant 2024, il faut noter la suppression du budget annexe de l'ESCALE, désormais intégré au sein du budget principal, le maintien des taux d'imposition au niveau de 2023 et l'intégration des décisions d'évolution des services à l'enfance (fermeture de l'ALSH 3 semaines en août, de la garderie à 18h30 au lieu de 19h à partir de septembre 2024 et la suppression de l'ALSH ados).

Des dépenses 2024 conséquentes par prudence

Concernant ce poste, le budget a été élaboré sur l'hypothèse d'un retour à la normale. De plus, il a intégré plusieurs dépenses non récurrentes en 2024 comme le démoussage du toit de la salle des sports, la peinture des sanitaires et de la cuisine de la mairie, les travaux de reprise de voirie rue de la

Chasse Beauvais, les frais de formation d'un agent en apprentissage ou le paiement d'agents en renforts temporaires.

De plus, des dépenses incertaines sont inscrites par prudence comme la consommation énergétique (inscrite au maximum), des frais d'avocat (en cas de contentieux) ou des dépenses liées à la sécurisation de l'Atrium (dépose du caisson de ventilation). Le poste « dépenses » a été fixé à plus de 3,8 millions d'euros pour 2024, dont 2,4 millions de dépenses réelles (en intégrant le budget de l'ESCALE).

Des recettes modérées

En matière de recette, outre les taux d'imposition en matière de fiscalité maintenus au même niveau que 2023, il faut également tenir compte qu'il n'y aura pas de subvention exceptionnelle en 2024, que la fermeture de l'Atrium engendre une baisse des

recettes de locations ou que des recettes liées aux problèmes de recrutement et d'arrêts maladie déjà rencontrées en 2023 ont également été intégrées. Le poste « recettes » s'équilibre avec les dépenses à plus de 3,8 millions d'euros.

Des investissements en hausse

Ce dernier poste tient compte de la volonté de la municipalité d'augmenter les dépenses d'investissements en 2024 pour répondre aux besoins des habitants. Les axes forts sont notamment la sécurisation du bourg avec la réalisation d'un plan de circulation et d'aménagements, la rénovation de l'éclairage, l'effacement de réseau rue de Saint Germain ou les travaux dans la sapinière (voir page suivante). Enfin, nous allons engager en fin d'année une étude sur l'évolution du restaurant scolaire. Le poste « investissements » a ainsi été fixé à près de 735 K€ pour 2024, dont plus de 530 K€ pour les dépenses présentes précédemment (contre 160 K€ réalisées en 2023).

Des travaux d'assainissement à la préservation de la biodiversité

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Fougères agglomération est responsable de la compétence « assainissement ». Et, une préoccupation du service est de réduire les eaux claires parasites (ou ECP), qui limitent la capacité de traitement de la station Romagné/Saint Sauveur.

Les eaux claires parasites sont des eaux qui s'infiltrant dans un réseau d'assainissement (réseau d'égouts, de canalisations, etc.) sans avoir été utilisées à des fins domestiques ou industrielles. Elles proviennent principalement de nappes phréatiques, de ruissellement des eaux pluviales, de fuites dans les canalisations ou de sources naturelles. Elles posent problème car elles diluent inutilement les eaux usées, augmentent le débit à traiter dans les stations d'épuration et peuvent causer des débordements du réseau d'assainissement lors de fortes pluies.

Après la réhabilitation rue de la Chasse Beauvais, la prochaine intervention est prévue sur le collecteur en proximité du ruisseau de Bonne Fontaine, sur la rive droite, entre le ruisseau et les terrains de foot.



De l'abattage à la plantation

Les travaux débuteront fin août par une première phase qui consiste à l'abattage des sapins. En effet, que ce soit sur les rives droite ou gauche, ceux-ci sont malades et affaiblis par l'insecte « scolyte » (type de coléoptère xylophage, c'est-à-dire qui se nourrit de bois). Il est considéré comme un ravageur forestier important pouvant causer des dommages significatifs, ce qui présente un risque

accru de chute. Et cela peut mettre en danger la sécurité des personnes et des biens à proximité, en particulier lors de conditions météorologiques défavorables comme les tempêtes.

L'abattage de ces sapins dangereux ou malades est donc nécessaire pour garantir la sécurité publique et la santé des écosystèmes forestiers. De plus, profiter de l'opportunité des travaux d'assainissement pour enlever l'ensemble des sapins de la parcelle nous permet également d'optimiser les coûts d'une telle opération.

Après cette phase, nous passerons dans quelques mois (selon les conditions météorologiques) à la plantation. Pour cela, nous allons privilégier des essences locales pour contribuer à préserver la biodiversité, renforcer la résilience écologique et promouvoir une gestion durable du bois. Car, les essences locales sont mieux adaptées aux conditions climatiques et au sol de la région.

Pourquoi l'Atrium est fermé ?

Parce que les caissons de chauffage/VMC, placés en hauteur, au-dessus du faux plafond, suspendus dans le vide et maintenus à la charpente par des câbles, menacent de tomber. Aussi, la mairie a pris un arrêté prononçant la fermeture de la salle. Construite il y a une trentaine d'années, l'Atrium est la seule salle des fêtes de Romagné de grande capacité. Elle peut accueillir jusqu'à 300 personnes.

Dès qu'elle a eu connaissance du problème, le maire Cécile Parlot a sollicité l'Apave. Mais la société, qui vérifie la conformité et la fiabilité des équipements et bâtiments des collectivités a

mis trois semaines à se déplacer. Et à l'heure où nous écrivons ces lignes, le rapport est toujours en attente. Celui-ci nous permettra d'avoir un diagnostic précis du problème et de savoir dans quelle mesure et à quels coûts c'est réparable.

Les réservations annulées

En attendant, la mairie a dû parer au plus pressé et décaler toutes les festivités qui étaient prévues dans les salles des communes voisines. Celles-ci ont joué le jeu de la solidarité et nous les en remercions.

De plus, toutes les réservations pour le reste de l'année ont été annulées.



Ma Prime Renov évolue : profitez-en !

Ma Prime Renov a connu de nouveaux changements. Elle se simplifie, pour des aides plus accessibles pour l'isolation de votre habitation.



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

À partir du 15 mai 2024, le programme Ma Prime Renov, destiné à encourager la rénovation énergétique des logements, a évolué. Voici les principales nouveautés à retenir :

1. Auparavant, seuls les propriétaires occupants pouvaient en bénéficier. Désormais, les propriétaires bailleurs, les copropriétés et même les locataires peuvent y prétendre, sous certaines conditions. Cela permet d'étendre le soutien à un plus grand nombre de ménages.
2. Les montants des aides ont été revus à la hausse.

Par exemple, pour l'isolation des murs, le plafond passe de 10 000 € à 12 000 € pour les ménages les plus modestes. Cela permet de mieux couvrir les coûts des travaux.

3. Le processus de demande a été simplifié. Il n'est plus nécessaire de passer par un guichet unique, les demandes pouvant désormais se faire en ligne sur le site de Ma Prime Renov. Le délai de traitement a également été réduit.

4. Un bonus spécial est attribué aux ménages qui entreprennent une rénovation globale de leur logement, avec un gain énergétique d'au moins 35%. Cela vise à encourager les rénovations ambitieuses.

Pourquoi isoler est important ?

Lorsqu'on parle de transition énergétique et de protection de l'environnement, on pense souvent aux énergies renouvelables comme l'éolien ou le solaire. Mais un autre levier tout aussi essentiel se cache dans nos murs. En effet, l'isolation

des murs, des combles ou des fenêtres permet de réduire les déperditions de chaleur dans un bâtiment. En moyenne, un logement bien isolé consomme 40% d'énergie en moins qu'un logement mal isolé.

De plus, l'isolation joue un rôle clé dans cette transition. Le secteur du bâtiment représente près de 25% des émissions de gaz à effet de serre en France. Améliorer l'isolation permet donc de diminuer significativement notre empreinte carbone.

Ces évolutions de Ma Prime Renov visent donc à rendre le dispositif plus accessible et incitatif pour permettre d'accélérer cette transition énergétique des logements en France. N'hésitez pas à consulter les sites web officiels pour plus d'informations et connaître votre éligibilité.

Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique
www.maprimerenov.gouv.fr

Demandez le programme d'été de l'ESCALE !

Le programme d'été de l'ESCALE a pour thème « De la suite dans les idées ». Il offre encore cette année une belle diversité, pour tout le monde. En voici les grandes lignes :

- La saison d'été s'ouvrira par un marché nocturne le 9 juillet et se clôturera par un second le 27 août. Avec des artisans, des créateurs et des animations (restauration sur place).

- Profitez des soirées du mardi avec de nombreuses activités (cinéma, jeux, etc.)

- Des animations ouvertes à tous les publics et des animations spécifiques enfants et/ou adultes, le mercredi après-midi et/ou le jeudi après-midi (jeux, débats, cuisine, etc.).

- Une sortie exceptionnelle est prévue le 21 août. Venez découvrir la destination auprès de l'équipe ou directement à l'ESCALE.

Avant la reprise de septembre qui verra le retour du programme habituel et les nombreux ateliers qui connaissent un franc succès (yoga, danse, etc.).



Pour consulter le programme complet, rendez-vous directement à l'ESCALE, sur le site internet, sur les réseaux sociaux, à la mairie ou à la Poste.

Nous vous rappelons également les horaires d'été :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 14h à 18h
Fermé le lundi, le samedi et le dimanche.

<https://escale.romagne35.bzh>

Venez au prochain café habitants/élus

Vous connaissez le principe des Rendez-vous des possibles à l'ESCALE, rencontres autour d'un café pour échanger, discuter, bouger ensemble. Mais n'oubliez pas qu'il existe aussi une version dédiée à la rencontre entre les habitants et les élus pour un échange direct.

Le prochain aura lieu le 17 septembre prochain. Plusieurs élus seront présents pour répondre autour d'un café aux questions des habitants et débattre des projets en cours, de l'avenir, des problèmes, etc. Ce n'est pas une séance d'information mais un vrai temps d'échange que les élus apprécient tout particulièrement car il est à la fois simple et convivial.

Café Habitants/Élus à l'ESCALE

17 septembre de 18h à 19h

Pour tout public à partir de 15 ans – gratuit



Vive l'été à l'accueil de loisirs

Comme tous les ans, les jeunes romagnéens qui fréquenteront l'accueil de loisirs seront gâtés. À noter que, cette année, il n'y a pas de programme à destination des adolescents.

L'accueil de loisirs enfants (3-10 ans) sera ouvert du 08 juillet au 02 août ainsi que du 26 août au 29 août 2024. La thématique retenue pour cet été est : « Cultive ton corps, bouge ton esprit ».

Serez-vous de la partie ? Alors rejoignez-les pour dépasser vos limites aussi bien sportivement que culturellement : des activités de découverte, des activités scientifiques, manuelles, créatives ou d'expression, des énigmes, des activités sportives, des jeux, des journées à thème, des projets d'enfants ou des sorties (La chasse aux trolls à Chênedet, une médiation culturelle au musée des beaux-arts, des jeux au parc du Thabor à Rennes, Alligator Bay, Gulli parc, piscine, inter-centres à Javené, etc.)

Enfin, il y aura aussi un mini camp au lac de Trémelin, avec le parcours du Roi Arthur et celui des chevaliers, du mini-golf, une course d'orientation photo, une activité nature, etc.

Tout est à découvrir dans le programme disponible sur le site web de la mairie.

• Pour procéder à une inscription vous devez utiliser la fiche d'inscription jointe au programme et la remettre en mairie. Vous pouvez aussi la renvoyer scannée par mail.

• S'agissant d'une première inscription, vous devez renseigner un dossier aux services à l'enfance pour chaque enfant concerné par la demande. L'ensemble de ces documents sont à télécharger sur le site web de la mairie : www.romagne35.bzh

• Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez nous joindre :

- par téléphone au 02 99 98 81 11 (accueil mairie)
- Par mail: enfance@romagne35.bzh.





Boyère Paysage

Pour l'aménagement et l'entretien de votre jardin

Depuis trois ans, Jonathan Boyère a repris Boyère Paysage, créé en 2001 par son père et son oncle. Faisons connaissance avec ce professionnel du jardin qui met à disposition ses compétences au service des Romagnéens.

Qui est Jonathan Boyère ?

Au départ, Jonathan Boyère a pris une autre orientation, étant titulaire d'un BTS de management. Mais comme il l'affirme, « je suis tombé dans les plantes depuis que je suis petit ». C'est pourquoi il a saisi l'opportunité du départ de son oncle à la retraite pour rejoindre l'entreprise familiale, qu'il a reprise en 2021. D'abord basé sur Laignelet puis La-Selle-en-Luitré, Boyère Paysage est situé à Romagné depuis janvier 2023.

Qui est Boyère Paysage ?

Boyère Paysage emploie trois salariés (en plus de Jonathan). Elle travaille au service des particuliers, des entreprises et des services publics dans un périmètre avoisinant les « 45 minutes autour de Fougères ». Elle se positionne comme une entreprise de conception, d'aménagement et d'entretien des espaces verts : « dans l'équipe se trouve un maçon, précise Jonathan. Ce qui nous permet de réaliser tout type d'aménagement, de la clôture à la terrasse sur plots en passant par les allées ou les murets.

Sans oublier l'engazonnement ou l'entretien (taille, élagage, plantations annuelles, etc.) ».

Comment se présente l'entreprise ?

Du premier trait de crayon au dernier coup de rateau », Boyère Paysage s'occupe de chaque jardin, pour en faire un écosystème élégant et durable. Comme l'affirme Jonathan sur son site web, « Donner vie à un endroit c'est ce qui nous intéresse dans le paysage. Œuvrer avec la vie, créer avec elle en lui offrant des possibilités de croissance viables et qualitatives, afin qu'elle s'épanouisse pleinement, c'est, de notre point de vue, la condition d'un jardin réussi. »



Jonathan Boyère, 3^{ème} en partant de la gauche

Quels sont les challenges de Jonathan ?

Si son équipe travaille beaucoup dans la création, Jonathan apprécie tout particulièrement l'entretien du jardin. Le prendre en charge de A à Z pour en faire un espace végétal harmonieux et agréable à vivre et « pour lui redonner chaque année une beauté ». Et c'est encore plus valorisant comme travail quand c'est un jardin créé par Boyère Paysage !

Enfin, il faut noter que l'entreprise est homologuée pour faire bénéficier à ses clients de la prestation « services à la personne ». Ce qui signifie que les petits travaux de jardinage exécutés par Boyère Paysage font l'objet d'une déduction fiscale de 50% (selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts).

Pour en savoir plus :

Jonathan Boyère Paysage - Tél. : 06 77 91 68 92
Mail : boyere.paysage@gmail.com
www.boyere-paysage.com

Senteurs Émoi

Plus qu'une bougie, un état d'esprit

Vous aimez les odeurs et la lueur douce d'une belle bougie ? Vous voulez utiliser des produits naturels et non nocifs ? Et vous ne voulez plus de bougies chères ou de mauvaise qualité ? Découvrez Senteurs Émoi !

Senteurs Émoi est née en 2015 à Beaulieu les Fontaines, petite commune de l'Oise. Depuis juillet 2017, l'atelier a déménagé en Dordogne près de Sarlat et la marque se trouve maintenant à Romagné.

Elle fabrique des bougies à la main, chacune faisant l'objet d'un procédé strict et rigoureux : des tests de brûle et de diffusion sont régulièrement effectués ; les mèches sont fixées avec de la cire et non des solvants ; elles sont enduites avec un mélange de cire naturelle à base de cire de soja ; une âme en papier est située dans leur cœur pour avoir une certaine rigidité ; enfin, elles sont non traitées et conformes à la réglementation européenne Reach.

Où retrouver les produits Senteurs Émoi ?

Sur son site web mais également chez Audrey, la coiffeuse de Romagné ou sur les marchés de créateurs ou de Noël. Cet été, retrouvez-les sur les marchés suivants :

- 9 juillet à l'ESCALE à Romagné : le soir
- 20 juillet au marché organisé par l'association "Mets-toi en Scène" au Chatellier : de 12h à 22h30
- 27 août à l'ESCALE à Romagné : le soir

Plus de 100 parfums

De plus, la cire utilisée est 100% végétale, sans OGM ni pesticides et végan (soja, huile de coco ou de colza suivant le produit). Cette cire végé-

tale est une réponse à l'engouement du public pour les produits naturels ou les ressources renouvelables et un certain rejet des produits d'origine pétrolière, dont fait partie la paraffine dite cire « minérale ».

Les parfums utilisés sont « Origine France Garantie » (ils proviennent de Grasse) et sont sans huiles essentielles : « Je propose plus de 100 parfums : des gourmands (caramel beurre salé, nougat, etc.), des fleuris, des fruités (abricot, fraise, etc.) ou des « inclassables », créés par la marque de Grasse Terre de Bougies (Mon Doudou, Cocooning, etc.) » précise Angelina Roulet, sa responsable.

Des contenants réutilisables

Pour ses bougies, Senteurs Émoi travaille avec des contenants simples et élégants (« pas de formes bizarres »). Mais elle fait aussi le remplissage de contenants existants, solution moins chère et plus écologique : « vous avez chez vous de très jolis pots (en verre ou en métal) et vous ne savez pas comment les utiliser. Pourquoi ne pas en faire une bougie ? complète A. Roulet. Vous choisissez le parfum que vous souhaitez et je remplis votre pot de cire parfumée avec une ou deux mèches. Finis les placards encombrés de pots non utilisés ! ».

Enfin, il faut noter que l'entreprise vend aussi d'autres produits d'intérieurs comme les diffuseurs voitures, les diffuseurs bâtons, les brûleurs, etc.



Pour en savoir plus :

www.senteursemoi35.fr
Facebook : senteursemoi

En réunion à domicile

Vous souhaitez connaître ou faire connaître la marque chez vous en tant qu'hôtesse ? Senteurs Émoi organise aussi des ventes à domicile : un moment sympathique et convivial pour découvrir les produits mais aussi les parfums bruts. L'hôtesse bénéficie de quelques avantages (à partir de 10% sur la totalité des ventes en bon d'achat) et les invités de petits cadeaux. N'hésitez pas à contacter Senteurs Émoi pour organiser une réunion.

Tél. : 06 83 00 48 89
Mail : senteurs.emoi@outlook.fr

Un beau dimanche de cyclisme

La course cycliste de Romagné s'est déroulée le dimanche 12 mai dernier. Plus de 200 coureurs se sont affrontés sur un nouveau circuit plus court mais aussi difficile avec l'arrivée sur l'ancienne nationale face à la pharmacie. La météo a été globalement favorable, malgré un orage à trois tours de l'arrivée.

La première course (access 2, 3 et 4) a vu la participation de plusieurs coureurs locaux, dont le vainqueur Rodrigue Auffret, licencié à l'Amicale Cycliste de Romagné et portant les couleurs de Vitré. La deuxième course (open 2 et 3 et access 1)

a été d'un niveau très relevé, avec beaucoup d'attaques. Elle a couronné un jeune vainqueur très prometteur de 20 ans, Goulven Dauget-Guérin, licencié à l'US Thorigny dans la Manche, dont ce fut la première victoire.

Comme toujours, un grand merci à tous les bénévoles du club qui ont effectué un travail exceptionnel. Sans oublier les remerciements du club aux officiels présents (dont le maire Cécile Parlot), aux partenaires et sponsors et aux services techniques de la mairie.



Moto-cross

Du championnat de France au Mondial Junior



En avril, le Moto Club de Romagné organisait la 3^{ème} étape du championnat de France élite 24 MX Tour. Deux cents concurrents ont fait le spectacle pour près de 5000 spectateurs sur les deux jours. En effet, le public a répondu présent sur le circuit de Thouru. Même si le régional de l'étape, Mathys Boisramé, n'a pas eu beaucoup de chance. Dans la première manche, il a chuté et terminera 7^{ème}. Dans la 2^{ème} manche, accroché par un concurrent, il a chuté à nouveau pour repartir en dernière position et finir à une extraordinaire 6^{ème} place. Et, sa 5^{ème} place au général de la journée lui a fait perdre sa plaque rouge, synonyme de première place au championnat.

Place au mondial junior

A nouveau, cette compétition a été couronnée de succès pour toute l'équipe du moto club qui a été

récompensée de ses efforts : « Ici, c'est un peu une grande famille, a déclaré Jean-Pierre Villerbue à Ouest France. Nous avons beaucoup de jeunes qui viennent d'arriver aux côtés des anciens en tant que bénévoles. Certains ont leurs parents qui sont avec nous depuis quelques années. C'est une vraie richesse pour notre club. »

Et la Fédération française de Moto cross ne s'y est pas trompée. Elle a choisi Romagné pour accueillir le championnat du monde junior 2025. C'est une très belle compétition qui brasse la crème des champions et qui s'est déroulée en Roumanie en 2023 et aux Pays-Bas en 2024. Un aboutissement et une fierté pour les 350 bénévoles mais aussi un nouveau challenge qu'ils ont hâte de relever.

En judo, Romagné se distingue

Les judokas de Romagné ont enchaîné les performances au cours de ce semestre. Dans la catégorie cadet, six d'entre eux ont représenté le Dojo club lors du championnat régional, à Bain-de-Bretagne. Et, en moins de 66 kg, Mathéo Kazadi-Mufof a été qualifié pour participer au championnat de France des 18 et 19 mai dernier, où il s'est bien défendu, même s'il n'a pas franchi les poules. Quant à Aimé Garcia, Lucas Danzin-Dassonville et Valentin Duro, ils ont terminé en cinquième position de leur catégorie.



De plus, le club fait preuve d'excellence en arbitrage. Thomas Lotton a terminé 1^{er} ex aequo et a validé le niveau national. Quant à Laura Boucaut, elle a obtenu la note finale de 17/20.

Enfin, il faut noter que le gala de fin de saison du Dojo Club aura lieu le 29 juin prochain à partir de 16h30 à la salle omnisports. Venez nombreux !

Des portraits de femmes à l'ESCALE



En mars, l'ESCALE a ponctué la 15^e édition du Printemps des femmes et des filles qui se déroulait dans le Pays de Fougères avec une séance lecture publique animée par l'association fougèraise Les Liseurs. Ce fut une belle fenêtre sur la diversité des cultures, en adéquation avec l'exposition Toutes des pépites, visible dans le hall d'accueil, et réalisée en partenariat avec le Centre social de Fougères.

Cette exposition montrait une succession de quinze portraits qui a mis en lumière des femmes au quotidien, qui ont des chemins de vie différents. Mais quelque chose les rassemble toutes et elles ont toutes un véritable trésor en elles. Les

personnes qui ont accepté d'y participer sont des bénévoles ou des usagères du lieu. Elles ont été interrogées par Marine Thoin et l'équipe d'animation, pour mettre en valeur leur côté humain. Une relation de confiance s'est établie au fil des rencontres et cela a donné de très beaux moments de partage.

Cette exposition est toujours disponible en miniature et peut encore être consulté sur place, dans le hall d'accueil de l'ESCALE.

Elle a montré que chacune d'entre elles est une véritable pépite, qui ne mérite qu'une chose : briller.

Les 80 ans du débarquement et le relais du souvenir



Dans le cadre des commémorations du 80ème anniversaire du débarquement, le Relais du souvenir Morbihan a créé un événement du 1er au 05 juin autour de la transmission d'une mémoire vivante, portée par des coureurs de la police

nationale, de la gendarmerie, du milieu sportif, des armées ainsi que des scolaires et des jeunes athlètes des clubs des communes traversées. Il se sont transmis en relais une flamme du souvenir sur 5 jours, 400 km et ont traversé 53 communes des départements de la Manche, de l'Île-et-Vilaine et du Morbihan.

A Romagné le 3 juin

Ils étaient à Romagné le 3 juin. 110 enfants des deux écoles étaient présents et portaient un bleuet qu'ils avaient confectionné. Lors de l'arrivée des coureurs, ils ont agité les drapeaux distribués par la mairie et ont acclamé les sportifs.

La cérémonie, présidée par Ange Coudray, a débuté par la levée des couleurs, puis Romain Dubois a fait retentir la sonnerie aux morts suivie par une minute de silence.

Six enfants ont déposé un drapeau dans une jardinière sur le monument en mémoire des six Romagnéens tombés pour la France. Après un dépôt de gerbe sur le monument, les autorités et Pierre Gautier, maire honoraire, ont salué les portes drapeaux membres de l'association de l'UNC. L'événement s'est conclu par la photo souvenir avant que les coureurs reprennent la route de Rives du Couesnon.

La cérémonie du 8 mai

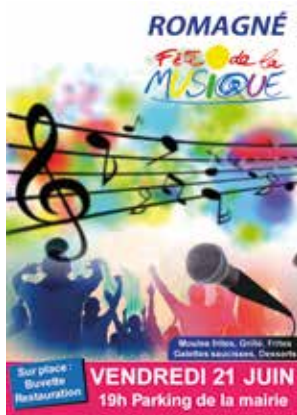
Lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, la commune de Romagné a rendu hommage aux morts pour la France. Après avoir effectué la levée des couleurs, le maire, Cécile Parlot, a déposé la gerbe sur le monument, en présence des représentants des autorités militaires, des anciens combattants, d'élus et du public. Et, un trompettiste, que nous remercions, a clôturé la cérémonie en musique, avant le pot de l'amitié servi en mairie.



Des dates à retenir

La Fête de la Musique le 21 juin

Romagné fête l'arrivée de l'été en musique le vendredi 21 juin à partir de 19h. Retrouvez nos musiciens lors de la scène libre et ouverte à tous sur le parking de la mairie. Un moment convivial pour découvrir nos talents locaux, quel que soit le genre musical. Côté programme, on aura cette année le Romagné Breizh Band, le groupe Papy Air d'eux, un groupe de jeune « fanfare de rue » (Jom Junior) et DJ Jean-Marie. Sur place : restauration et buvette.



Le vide-grenier le 7 juillet

Le traditionnel vide-grenier organisé par l'Association des commerçants de Romagné aura finalement lieu le 7 juillet prochain. Avec des animations pour les enfants et la restauration sur place. Comme les éditions précédentes, si vous souhaitez exposer, rendez-vous le matin même sur place pour prendre votre emplacement.



Le Pardon de Sainte-Anne le 28 juillet

Le pardon régional de Sainte Anne aura lieu le 28 juillet. La messe débutera à 10h30 et sera suivie de l'adoration du chapelet à 14h. Il y aura également la marche depuis le mémorial de la Tancerais le samedi 27 juillet à 17h et la solennité le 26 juillet.



Un nouveau format pour le forum des associations le 6 septembre

Cette année, le Forum des associations se déroulera à Saint Sauveur des Landes, le vendredi 6 septembre prochain, le soir de 19h à 21h. Toutes les associations intéressées pour y participer doivent contacter au plus vite la mairie pour s'y inscrire. Un nouveau format plus compact pour découvrir les activités et s'inscrire. N'hésitez pas à venir nombreux.

Vive la classe 4 le 28 septembre

Si vous êtes né(e) en année 4, vous êtes invité au rassemblement des classes 4, le samedi 28 septembre 2024. La journée débutera par une célébration à l'église de Romagné à 10h, suivie d'une

photo souvenir et d'un repas à la salle des fêtes de Saint Sauveur des Landes. Une soirée dansante clôturera les festivités. Pour la bonne organisation de cet événement, il est indispensable de vous inscrire auprès des organisateurs avant le 29 juin prochain.



Les coordonnées selon la dizaine :

- 10 et 20 ans : Marina Médard - 07 68 03 10 63
- 30 ans : Cindy Grimoux - 06 42 23 76 90
- 40 ans : Medhi Bia - 06 40 12 77 25
- 50 ans : Rémi Sénéchal - 06 76 34 90 15
- 60 ans : Jean Claude Verine (06 98 66 41 00) ou Pierrick Chavoix (06 75 80 49 25)
- 70 ans : René Brodin - 06 80 35 94 65
- 80 ans : Louis Gelin - 02 99 98 82 52
- 90 ans : Marie-Thérèse Lesacher - 02 99 98 83 61

Que faire si vous trouvez un nid de frelons asiatiques ?

La présence de nids de frelons asiatiques est de plus en plus fréquente dans de nombreuses régions. Il est donc important de savoir comment réagir si vous en repérez un près de chez vous.

Tout d'abord, il ne faut pas tenter de détruire le nid vous-même. Les frelons asiatiques sont particulièrement agressifs et leur piqûre peut être dangereuse, voire mortelle pour les personnes allergiques. La première chose à faire est de repérer l'endroit exact du nid de frelons puis de contacter la mairie qui pourra faire appel à une entreprise spécialisée. Attention : si c'est bien des frelons asiatiques, ce déplace-

ment est gratuit. Sinon, il est payant.

En attendant l'intervention, il est recommandé d'éviter toute approche du nid et de tenir les enfants et les animaux éloignés de la zone. Ne jetez pas de pierre ou d'objet sur le nid, cela risquerait d'agacer les insectes et de provoquer une attaque. Une fois le nid détruit par les professionnels, continuez à rester vigilants. Les frelons asiatiques peuvent en effet construire de nouveaux nids à proximité. N'hésitez pas à surveiller régulièrement les endroits propices comme les arbres creux, les combles ou les abris de jardin.



En Bref

Un nouveau cadeau pour les jeunes mariés

La tradition veut que chaque couple reçoive un cadeau de la mairie au moment où il passe devant l'officier municipal. Cette année, la mairie a renouvelé ce cadeau et a choisi le fabricant romagnéen de bateaux jouets en bois : la Maison Tiro. Elle a sélectionné le Sloop. Sa forme est inspirée des thoniers, bateaux de pêche d'autrefois avec lesquels nos anciens pêchaient les gros poissons ! Sa voile sera floquée avec le logo de Romagné. Si vous voulez découvrir tous les bateaux jouets de la Maison Tiro : www.maison-tiro.fr



Poulailler, compost... : attention aux nuisibles

Un compost ou un poulailler peut devenir source de désagréments pour le voisinage si certaines règles d'hygiène ne sont pas respectées. Tout d'abord, il faut veiller à ce que le composteur soit correctement installé et entretenu pour éviter les nuisances olfactives et l'invasion de nuisibles. Placez-le à distance raisonnable des limites de votre propriété et recouvrez régulièrement les déchets avec de la terre ou du broyat. Quant à l'hygiène du poulailler, la réglementation spécifique que ces installations doivent être entretenues pour rester propres, en particulier pour éviter l'invasion des rongeurs (rats et souris). De même, les tas de fumier doivent être évacués afin de ne pas incommoder le voisinage.



Recensement citoyen : ne l'oubliez pas !

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit (exemple : si votre 16ème anniversaire est le 12 juillet 2024, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 juillet et le 30 octobre 2024). C'est obligatoire. Et, si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française. Enfin, si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Le recensement citoyen fait, le jeune reçoit alors une attestation de recensement. Elle est indispensable pour pouvoir s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France. Il permet aussi à l'administration de le convoquer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Enfin, le jeune est inscrit automatiquement sur les listes électorales dès son 18ème anniversaire.



Changement d'adresse : signalez-le en mairie

N'oubliez pas de signaler tout changement d'adresse, même si vous restez à Romagné, pour éviter notamment de vous faire radier des listes électorales. En effet, la mairie voit régulièrement des courriers revenir (carte électorale, etc.). Elle renvoie alors un autre courrier pour prévenir de la radiation et chaque fin d'année, elle procède aux radiations des électeurs

qui n'ont pas répondu. Signalez tout changement d'adresse par téléphone ou en venant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.



Règlementation des bruits de voisinage : petit rappel

L'arrêté municipal du 5 mai 2023 stipule que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tel que tondeuses à gazon à moteur, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, outils de percussion... ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h à 20h
- Le samedi de 9h à 12h et 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Agenda des activités à Romagné

Pour suivre l'agenda des activités à Romagné, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la mairie : www.romagne35.bzh - rubrique activités.